

Pôle communication  
Tél : 24 66 40

Mercredi 19 octobre 2022

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 19 octobre, a examiné **deux** avant-projets de loi du pays ; **deux** projets de loi du pays ; arrêté **trois** projets de délibération du Congrès ; **trois** délibérations du gouvernement ; adopté **21** arrêtés ; examiné **22** dossiers d'étrangers. Il a également émis **un** avis.

### Avant-projets de loi du pays

---

#### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays portant diverses mesures en matière de fonction publique.

> *Voir le communiqué détaillé « Recrutement sur titre et nouvelle dispositions au sein de la fonction publique »*

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays portant modification de l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 portant sur le statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

> *Voir le communiqué détaillé « Recrutement sur titre et nouvelle dispositions au sein de la fonction publique »*

### Projets de loi du pays

---

#### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays instituant le sous-titre préliminaire du titre IV du livre IV de la partie législative de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie.

Ce projet de loi du pays et la délibération d'application qui l'accompagne ont pour objectif de répondre aux pénuries des professionnels de santé, en permettant la pratique avancée des professionnels paramédicaux et notamment celle des infirmiers.

*> Voir le communiqué détaillé « Mise en place de la pratique infirmière avancée »*

## Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays portant diverses dispositions d'ordre fiscal.

Ce « rafraîchissement » du Code des impôts porte sur l'assiette, la liquidation, le contrôle et le recouvrement de l'impôt, les sanctions applicables et les procédures contentieuses. Il comporte diverses mesures de simplification administrative et des corrections ou précisions rédactionnelles.

*> Voir le communiqué détaillé « Nouvelles dispositions fiscales »*

## Projets de délibération du Congrès

### Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant approbation de l'avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie ». Cette convention validée par le conseil d'administration du GIP, le 2 août 2022, le réforme entièrement.

La durée du GIP « Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie » est prolongée de dix ans. Son nom est modifié pour devenir l'Agence néo-calédonienne de la biodiversité. Les membres fondateurs du GIP resteront les mêmes, à l'exception des ONG WWF France et Conservation internationale et de l'association Ensemble pour la planète (EPLP).

D'autre part, les missions du GIP sont élargies et précisées. Il sera notamment chargé :

- d'organiser des échanges à l'échelle du pays autour des stratégies environnementales de l'État et des collectivités de Nouvelle-Calédonie ;
- de mettre en œuvre des actions opérationnelles à la demande des collectivités ;
- d'animer et de coordonner, à la demande des collectivités et de l'État, la mise en œuvre des socles communs de leurs stratégies, notamment sur les espèces exotiques envahissantes, les espèces endémiques rares et menacées, les espèces migratrices et les écosystèmes d'intérêt patrimonial ;
- de rechercher des financements pour la mise en œuvre des stratégies et projets qu'elle se verra confier ;
- de contribuer à la sensibilisation et à la mobilisation du grand public dans ses domaines de compétences et d'apporter un appui à la communication au bénéfice des stratégies des collectivités et de l'État.

Enfin, l'arrêté prévoit une modification de la gouvernance du GIP, avec une répartition des droits en quatre collèges :

- le collège des financeurs publics (60 %) ;

- le collège des collectivités et institutions non bailleurs et associations de maires (12 %) ;
- le collège des opérateurs de l'État et de la Nouvelle-Calédonie (10 %) ;
- le collège des ONG et associations environnementales (18 %).

Pour rappel, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie avait été conçu, en 2011, comme un outil de coopération, de concertation et d'animation au service des stratégies environnementales définies par la Nouvelle-Calédonie et par l'État. À l'origine dédié aux thématiques concernant la forêt sèche et au patrimoine mondial, ses activités se sont diversifiées en incluant notamment la coordination de la lutte contre les espèces envahissantes. Il assure également depuis 2019 la coordination du projet « Récifs résilients », ainsi que le rôle de chef de file de la thématique « ongulés envahissants » dans le cadre de la mise en œuvre en Nouvelle-Calédonie du projet « Protège ».

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération instituant le sous-titre préliminaire du titre IV du livre IV de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie. Cette délibération d'application accompagne le projet de loi du pays précédemment cité, dont l'objectif est de répondre aux pénuries des professionnels de santé grâce à la pratique avancée des professionnels paramédicaux.

> *Voir le communiqué détaillé « Mise en place de la pratique infirmière avancée »*

### Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relative aux boîtes de premiers secours en entreprise.

> *Voir le communiqué détaillé « Boîtes de premiers secours en entreprise »*

## Projets de délibération du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à agir en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant diverses juridictions, pour **sept** affaires.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **deux** affaires.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé provisoirement une société de transports sanitaires terrestres située à Nouméa, « ambulance médi-iles ».
- L'agrément provisoire n'ouvre pas droit à un début d'activité. Cette habilitation garantit, une fois l'ensemble des pièces administratives déposées et conformes, l'obtention d'un agrément définitif. Ce dispositif permet plus de facilités à l'entreprise qui le souhaite et d'obtenir un financement auprès d'un organisme de crédit afin d'acquérir les véhicules sanitaires.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié le sous-titre IV du livre IV de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie portant règlement des transports sanitaires terrestres et assimilés.
- L'arrêté vient préciser la procédure préalable aux demandes d'agrément ainsi que les dispositions relatives aux installations matérielles imposées.

Le texte rappelle notamment l'obligation, pour l'ensemble des personnels, de posséder les diplômes *ad hoc* selon leur niveau de compétence (ambulanciers ou auxiliaires ambulanciers) et de réactualiser tous les trois ans leurs connaissances par une validation de la formation aux gestes et soins d'urgence (FGSU 2).

Il prévoit aussi, la mise en place d'une carte professionnelle délivrée par la direction des Affaires sanitaires et sociale (DASS) de Nouvelle-Calédonie.

Un guide des règles de bonnes pratiques applicables aux personnes effectuant des transports sanitaires terrestres est créé. Il fixe dans ces principes généraux, les rapports avec les patients et les autres professionnels.

S'agissant des véhicules et du matériel obligatoire, il rappelle l'ensemble des dispositions, comme les contrôles sanitaires et techniques imposés annuellement, ainsi que la liste précise du matériel exigé. Il prévoit également des sanctions en cas de non-respect de ces dispositions.

Enfin, l'arrêté définit l'organisation de la commission des transports sanitaires terrestres. Cette commission, qui se réunit au moins une fois par an, est chargée notamment de rendre des avis sur les nouvelles demandes d'agrément.

### Au visa d'Adolphe Digoué, de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT-NC), adoptée lors du conseil d'administration de l'OPT-NC, le 21 septembre 2022.
- Le budget modifié de l'exercice 2022 de l'OPT-NC est arrêté, pour son compte du résultat prévisionnel, à 24,71 milliards de francs en recettes et à 28,37 milliards en dépenses, pour un résultat prévisionnel de - 3,65 milliards de francs. Le tableau de financement s'équilibre à 5,12 milliards de francs en ressources, avec une capacité d'autofinancement de 2,72

milliards, à 10,24 milliards en emplois et à 5,11 milliards de francs de prélèvement sur le fonds de roulement.

À l'issue de cette deuxième décision modificative pour 2022, le fonds de roulement prévisionnel s'établit à 4,31 milliards de francs, soit 78 jours de fonctionnement.

### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 de l'Agence de la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), adoptée lors du conseil d'administration de l'ADANC, le 20 septembre 2022.

Cette décision modificative a pour principal objectif d'intégrer la subvention de 250 millions de francs allouée par la Nouvelle-Calédonie et de réajuster les dépenses pour l'exercice. Elle est arrêtée :

- pour la section de fonctionnement à la somme de 279 905 811 francs, équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme 23 098 811 francs en recettes et à zéro franc en dépenses.

Le budget global 2022 de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie est arrêté à la somme de 7 873 651 937 francs détaillé comme suit :

- pour la section de fonctionnement, équilibrée en recettes et dépenses : 3 517 704 812 francs ;
- pour la section d'investissement : 4 355 947 125 francs en recettes et 4 289 560 845 francs en dépenses, dégageant un suréquilibre de 66 386 280 francs.

Pour rappel le fonds de roulement au 31 décembre 2021 s'établissait à 437 799 001 francs, soit 53 jours de charges de fonctionnement, incluant le remboursement de l'emprunt.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 11-2006/AM du 15 mai 2006 relatif à l'organisation du concours du pilotage maritime en Nouvelle-Calédonie, afin d'appuyer la prise en compte de sa compétence par la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, le président et le jury du concours seront désormais nommés par arrêté du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé une subvention d'exploitation de 22,95 millions de francs à la compagnie maritime SAS Sudiles, afin de limiter la répercussion de l'augmentation du prix du carburant sur le prix de vente des billets aux usagers.

Depuis début juin, le prix du fioul a augmenté pour atteindre 116 francs le litre, puis 125,20 francs le litre en juillet, soit une augmentation de 77 % par rapport à un prix de carburant moyen de 70 francs (prix moyen constaté en 2015). La compagnie n'ayant pas la possibilité de supporter cette hausse, se trouve contrainte de la répercuter en augmentant le prix du billet de 600 francs par trajet.

Afin de limiter l'augmentation du prix total du billet à 200 francs au lieu de 600 francs, il est proposé que le gouvernement finance la différence, soit 400 francs par trajet. Cette aide,

d'un montant maximum de 22,95 millions de francs, prendra la forme d'une subvention d'exploitation versée directement à l'opérateur du Betico.

Il est à noter que cette prise en charge partielle par le gouvernement, au travers du budget de la direction des Affaires maritimes (DAM) pourrait être mobilisée pour les six derniers mois de l'année.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté portant retrait du bureau du Congrès d'un projet de délibération portant diverses mesures en matière de fonction publique de la Nouvelle-Calédonie. Ce projet avait été arrêté par le gouvernement le 27 octobre 2021, puis déposé au Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 29 octobre suivant. Il venait clarifier certains éléments de la réglementation en matière de fonction publique.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a interdit à **six** personnes l'encadrement et l'organisation des accueils ou des séjours de mineurs à l'occasion de vacances scolaires et des temps de loisirs, pour une durée de deux à trois ans.

### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé à **53** le nombre de postes ouverts au titre des premier (52 postes) et second concours (un poste) externes pour le recrutement dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre un concours de recrutement dans les corps des professeurs certifiés (CAPES) du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie. Sept postes sont ouverts et répartis comme suit :
- deux postes section/option documentation ;
  - un poste section/option éducation musicale ;
  - un poste section/option éducation physique et sportive ;
  - un poste section/option histoire et géographie ;
  - deux postes lettres modernes.

En parallèle, il convient d'ouvrir les concours notamment pour permettre aux candidats calédoniens de s'inscrire également au concours interne national, comme le prévoit la procédure. Cette inscription au concours national est nécessaire afin que les candidats calédoniens soient répertoriés dans la base nationale et qu'ils puissent être convoqués à l'épreuve orale d'admission. La clôture est fixée au 18 novembre 2022.

## Au visa de Thierry Santa et de Joseph Manauté, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté précisant l'affectation et l'attribution des diverses participations et subventions non individualisées dans le cadre de partenariats d'études et de recherches géologiques. La répartition entre les partenariats est établie de la façon suivante :

- cartographies des aléas mouvements sur les communes de Canala, Païta, Poya, Pouembout et Voh par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) : 20 000 000 francs ;
- MICOB, répartition de la caractérisation des minéralisations cobaltifères par le BRGM : 1 000 000 francs ;
- MICOB, répartition de la caractérisation des minéralisations cobaltifères par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) : 1 000 000 francs ;
- expertise et transfert de compétences en géosciences par le BRGM : 7 000 000 francs ;
- référentiel hydrogéologique par le BRGM : 750 000 francs ;
- ITOPNC, sismicité et géométrie de l'ophiolite dans le massif du sud par l'Université Victoria de Wellington : 500 000 francs.

## Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention exceptionnelle d'équipement de 300 millions de francs à 25 communes pour les travaux de rénovation des infrastructures routières. Cette subvention tient compte du contexte difficile lié à la baisse de la fiscalité et de l'impact des derniers épisodes climatiques sur les infrastructures routières. La répartition entre les communes est établie de la façon suivante, selon les opérations matures, en mesure de débiter avant la fin de l'année 2022 :

Commune	Intitulé du projet	Coût du projet	Montant subvention
<b>Boulouparis</b>	Rénovation de la traversée de Tomo	169 295 673	6 489 037
<b>Bourail</b>	Revêtement de la voirie RM20, VU2 et VU56	33 906 839	13 562 736
<b>Dumbéa</b>	Réfection de la route Socafim	90 086 105	30 000 000
<b>Farino</b>	Réhabilitation de la route du captage	13 088 880	3 704 400
<b>Hienghène</b>	Réfection de l'ouvrage d'art sur le creek Pwé Waagac vers la tribu de Haut Coulna CR21	39 398 721	15 759 488
<b>Îles des pins</b>	Route municipale 7-RM7	40 000 000	16 000 000
<b>Kaala-Gomen</b>	Réfection du CR 1, route du Pagou	11 142 250	4 456 900
<b>Koné</b>	Routes du lotissement de l'internat	41 574 578	14 551 103
<b>Kouaoua</b>	Remise en état du réseau routier de la commune	21 938 224	7 678 378
<b>Koumac</b>	Réfection du réseau routier de la commune	16 719 062	6 687 625
<b>La Foa</b>	Travaux de rénovation de la route de Kouma	45 000 000	18 000 000
<b>Lifou</b>	Réalisation d'un revêtement bicouche du chemin rural n°18 reliant les tribus de Tingeting et Hnathalo	20 000 000	6 500 000
<b>Maré</b>	Remise en état de l'ensemble des réseaux routiers - Phase 1 : la RM5 entre le dispensaire de la Roche et la tribu de Wakone	9 924 595	3 307 868
<b>Moindou</b>	Travaux routes municipales	10 096 500	4 038 600
<b>Mont-dore</b>	Confortement d'un talus de la rue du Montrouzier	52 791 392	16 870 112
<b>Nouméa</b>	Réfection de la route des deux vallées (quartier de la Vallée des Colons)	39 148 010	15 659 204

<b>Ouégoa</b>	Réhabilitation des routes Ouenia, Bouleas, Paimboas	59 201 000	23 680 400
<b>Païta</b>	Rénovation des revêtements des rues Gabriel Luciano, Henri Dordan et Raoul Georget (Tamoia)	81 672 470	32 668 988
<b>Ponérihouen</b>	Sécuriser en urgence un radier à la tribu de Goa pour les passages des cars	11 919 700	5 000 000
<b>Pouembout</b>	Réfection et revêtement d'une partie de la route municipale n°6 et du chemin rural n°17	60 865 624	19 781 328
<b>Poya</b>	Réfection des tronçons VU48 et RM5	29 301 341	5 860 268
<b>Sarraméa</b>	Travaux de rénovation des infrastructures routières à l'entrée de la tribu de Grand Couli	5 127 307	2 050 923
<b>Thio</b>	Remise en état des accès à l'ouvrage d'art de Nefacia	9 897 596	3 959 038
<b>Voh</b>	Réhabilitation des voies municipales	53 309 500	18 658 325
<b>Yaté</b>	Réfection d'un tronçon de la VU n°12 à Touaourou, d'un tronçon de la VU n°14 et la RM3 à la tribu de Goro	18 930 540	5 075 279
		<b>1 084 482 313</b>	<b>300 000 000</b>

## Arrêtés de désignation

### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté le remplacement d'un représentant suppléant de la fédération des fonctionnaires au sein du conseil d'administration de la caisse locale de retraites (CLR). À la suite du départ de Sandra Gope, suppléante de Lionel Worth, membre titulaire au conseil d'administration de la CLR, la fédération des fonctionnaires a désigné en remplacement, Jean-Marc Herrmann.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la représentation de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration du fonds social de l'habitat (FSH) et du conseil d'administration de la société d'économie mixte de la Nouvelle-Calédonie (SEM Agglo) comme suit :
  - Vaimu'a Muliava est remplacé par Arnaud Wuhrlin au sein du conseil d'administration du FSH ;
  - Petelo Sao est remplacé par Maria-Isabelle Saliga Lutovika au sein du conseil d'administration de la SEM Agglo.

### Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté le remplacement des représentants titulaires et suppléants de l'union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) et de la confédération des syndicats des travailleurs de Calédonie - force ouvrière (CSTC-FO) au sein du conseil du dialogue social, comme suit :
  - Eddy Siro est désigné en remplacement de Noël Bernaleau en qualité de représentant suppléant de la CSTC-FO pour la durée du mandat restant à courir ;
  - Jean-Marc Burette, en remplacement de Milo Poaniewa, est désigné en qualité de

titulaire et André Buffin, en remplacement de Judicaël Eschenbrenner, est désigné en qualité de suppléant de l'USOENC, pour la durée du mandat restant à courir.

## Arrêté de nomination

---

### Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Jean-Yves Saussol en qualité de directeur de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **huit** demandes de titre de séjour, dont **une** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **quatre** autorisations de travail et **dix** renouvellements d'autorisation de travail.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable à la nomination de Loïc Robin en qualité de directeur de l'Aviation civile (DAC) en Nouvelle-Calédonie.

\* \*  
\*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Joseph Manauté**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.